

# Appel à manifestation d'intérêt

## Ouverture d'un commerce sur la commune de Bully (69)

La Commune de Bully (2 180 habitants), lauréate du programme Village d'Avenir du plan « France Ruralités », recherche un porteur de projet pour créer une activité de commerce et/ou petite restauration snacking et/ou services, afin de renforcer le lien social et de proposer des produits et services dont les habitants ont besoin.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour but d'identifier le projet qui pourrait s'implanter dans un local commercial sur la Place de l'Eglise.

### CONTEXTE TERRITORIAL

Suite aux fermetures successives de la boulangerie et de l'épicerie, la Mairie, propriétaire des murs, a lancé une concertation publique pour réaménager son cœur de village. Toutes les idées ont ainsi pu être exprimées et la mairie a établi une feuille de route.

Le projet « *Faire vivre le cœur de Bully* » répond à une volonté de reconfigurer l'offre commerciale sur les Places de l'Eglise, du Château, et des Terreaux, en favorisant notamment l'accueil d'un nouvel établissement.

A ce titre, la Communauté de Communes envisage de contribuer au financement de ce projet ambitieux en mobilisant des aides spécifiques dédiées à la revitalisation commerciale en milieu rural auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### LOCALISATION

Situé au cœur du village, le projet consiste précisément à remembrer deux cellules commerciales de la place de l'Eglise, le café et la boulangerie, pour créer une surface de plancher accessible au public d'environ 70m<sup>2</sup> + 70 m<sup>2</sup> de caves. Le futur preneur peut également bénéficier d'une autorisation d'occuper le domaine public pour exploiter une terrasse.

Le projet proposé devra s'inscrire dans le respect des règles d'un ERP de type M ou N de catégorie 5.



Des partenaires de la collectivité pourront être consultés dans le processus de sélection des candidatures (liste non exhaustive) :

- Chambres consulaires
- Association BGE
- Association RDI
- SCIC Villages Vivants
- Festi'Bully, association des commerçants

## FINANCEMENTS MOBILISABLES POUR CE PROJET

### Plusieurs aides pourront soutenir le projet d'installation :

- Subvention régionale cofinancée par la CCPA pour l'aménagement du local  
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-linvestissement-de-mon-commerce-de-proximite>
- Prêt d'honneur et garantie bancaire RDI  
<http://www.rdi.asso.fr/offres-de-services/pour-les-entreprises/solutions-financieres>

La capacité du candidat à mobiliser des aides publiques pour financer son projet sera prise en considération dans la sélection finale.

## RÈGLEMENT DE L'AMI

### Candidats

Afin de s'assurer de la compatibilité de la candidature avec le local proposé, chaque candidat est invité à prendre rendez-vous avec la Mairie de Bully afin de visiter le local avant son audition. Par ailleurs, le candidat devra s'engager à s'inscrire dans une dynamique positive en participant activement aux animations municipales et associatives organisées dans la commune.

### Modalités de sélection

Les candidats seront convoqués dans le cadre d'une audition pour présenter leur projet.

Un comité de pilotage composé d'élus communaux étudiera les candidatures selon une grille d'évaluation comprenant différents critères :

- Adéquation de l'offre marchande avec les besoins des consommateurs
- Crédibilité du modèle économique et apports financiers
- Capacité à mener le projet (moyens humains et matériels, connaissance du secteur et de ses problématiques et enjeux).

Dans le cas où aucun projet ne correspondrait aux critères de sélection, le comité de pilotage se réserve le droit de n'en sélectionner aucun et de relancer, le cas échéant, un appel à candidature.

Le porteur de projet retenu s'engagera à signer un bail commercial dans les 30 jours suivants sa nomination. Si le bail n'est pas signé à l'expiration de ce délai, la candidature sélectionnée deviendra caduque. Dès lors, la mairie soumettra le projet de bail à un autre candidat.

### Calendrier

- Publication de l'appel à manifestation d'intérêt : **août 2025**
- Audition des candidatures : **mi-novembre 2025**
- Sélection finale : **janvier-février 2026**
- Livraison du local commercial : **1<sup>er</sup> semestre 2026**

### Pièces à fournir dans la candidature

- Présentation du demandeur
- Présentation du projet dans un document, comprenant, a minima :
  - Argumentaire sur le projet et moyens mis en œuvre
  - Éventuels partenaires liés au projet (franchise, groupement, coopérative...)
  - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet
  - Tout document complémentaire pouvant promouvoir le projet du candidat

### Personnes à contacter

#### Mairie de Bully

Monsieur le Maire Charles-Henri BERNARD  
04 74 01 00 67 / [mairie@bully.fr](mailto:mairie@bully.fr)

#### Communauté de Communes Pays de L'Arbresle

Développeur économique chargé de mission commerce :  
Anthony MARTINEZ / 06 34 14 96 30 / [anthony.martinez@paysdelarbresle.fr](mailto:anthony.martinez@paysdelarbresle.fr)

